

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 11 MARS 2025 À 18H30 À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bédard, Dave	Horth, Philippe (T)
Bernier, Jean-Pierre (T)	Kenfack, Azania Perine
Blouin, Chrystian	Lemieux, Geneviève
Bourget, Patrick	Noël, Gaétan
Caron, Jean	Patterson, Guy
Daigle, Denis	Simard, Philippe
Doyon, Mireille (T)	Tremblay, Isabelle
Gauthier, Eric	

T = Présence par Teams

ÉTAIT ABSENTE :

Caroline Marcotte *

* Absence annoncée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Nomination au poste de directeur/directrice général(e)
- 3.0 Prochaines rencontres
- 4.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Puisqu'il s'agit d'une réunion extraordinaire, il rappelle que l'ordre du jour est fermé.

2.0 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR/DIRECTRICE GÉNÉRAL(E)

Le président du conseil rappelle la composition du comité de sélection dont il assume la présidence ainsi que les principales étapes du processus de nomination incluant l'échéancier de chacune de celles-ci, conformément au calendrier des opérations adopté par le conseil, lors de sa séance extraordinaire du 8 octobre 2024.

Sur les 23 candidatures reçues, il mentionne que quatre (4) personnes, sur les cinq (5) retenues pour une entrevue, ont été invitées à l'étape de la passation des tests psychométriques. À la suite des résultats de ceux-ci et des références obtenues, le comité de sélection a, unanimement, arrêté son choix sur la candidature de M. Philippe Aubé et recommande un mandat de cinq (5) ans.

La vice-présidente du conseil fait part de la formation de M. Aubé, de ses implications, des distinctions qu'il a reçues ainsi que de ses expériences professionnelles dont l'une au Cégep de Lévis à titre de conseiller pédagogique de 2005 à 2009.

Il est souligné que M. Aubé s'est démarqué, notamment, par ses habiletés de mobilisateur, ses capacités stratégiques et d'analyse, son style d'interaction ainsi que par son esprit collaboratif.

La secrétaire du conseil fait part de l'avis de la commission des études, laquelle a tenu une réunion extraordinaire à 15h15 aujourd'hui, à huis clos. En ce qui a trait à la nomination de la personne recommandée par le comité de sélection, pour le poste de directeur général, elle mentionne qu'un avis favorable a été émis.

Pour ce qui est de la durée du mandat, elle fait la lecture de la proposition 2025-03-11D, adoptée par consensus, à l'effet que soit acheminée, au conseil, la proposition qui suit et son résultat pour tenir lieu d'avis :

Proposition 2025-03-11C

Il est PROPOSÉ par Caroline Boucher et APPUYÉ par Philippe Simard que la Commission des études donne un avis au CA pour que le mandat du nouveau directeur général soit de cinq ans.

Un vote secret est demandé.

Pour : 8 Contre : 8 Abstention : 2

Selon l'article 1.6a du code de procédure de la Commission des études, la majorité simple n'étant pas atteinte, la proposition n'est pas adoptée.

Il est rappelé, par le directeur général, les dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* en cette matière, laquelle prévoit, pour un hors-cadre, une période d'au moins trois (3) ans et d'au plus cinq (5) ans.

Les membres sont invités, dans un premier temps, à se prononcer sur la nomination du candidat retenu.

Résolution CA-3659

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | - l'article 20 de <i>la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> ; |
| CONSIDÉRANT | - le <i>Règlement relatif à l'embauche, au renouvellement de mandat et à l'évaluation annuelle des hors-cadre</i> ; |
| CONSIDÉRANT | - l'article 3.2.2 e) du <i>Règlement de régie interne</i> ; |
| CONSIDÉRANT | - la nécessité de combler le poste de directeur/directrice général(e); |
| CONSIDÉRANT | - les résultats du processus de nomination et la recommandation du comité de sélection à la suite de l'affichage interne et externe, des entrevues et des tests de sélection; |
| CONSIDÉRANT | - les qualifications exigées et celles identifiées chez la personne candidate recommandée; |
| CONSIDÉRANT | - la recommandation du comité de sélection; |
| CONSIDÉRANT | - l'avis favorable de la commission des études; |
- Il est proposé par M. Chrystian Blouin, appuyé par M. Gaétan Noël et résolu à l'unanimité
- | | |
|-----|---|
| QUE | - M. Philippe Aubé soit nommé au poste de directeur général; |
| QUE | - son entrée en fonction soit fixée le 4 ^e jour du mois d'août 2025; |
| QUE | - M. Denis Daigle, président du conseil, soit autorisé à signer le contrat d'embauche du directeur général. |

À la suite des échanges sur la durée du mandat, les membres statuent sur celle-ci.

Résolution CA-3660

Il est proposé par M. Philippe Simard, appuyé par M. Chrystian Blouin et résolu à l'unanimité

QUE - la durée du mandat du directeur général soit d'une durée de cinq (5) ans, à compter du 4 août 2025.

3.0 PROCHAINES RENCONTRES

Le président rappelle l'assemblée extraordinaire du 18 mars à 19h, laquelle sera précédée de la rencontre entre le conseil d'administration et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial à 18h. La prochaine séance ordinaire est prévue le mardi 15 avril.

4.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Philippe Simard propose la levée de la rencontre à 18h46.

Natascha Joncas
NATASCHA JONCAS

NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL

DeeDee

**DENIS DAIGLE
PRÉSIDENT**